

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 12 mars 2026

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Jean-Marie CAMUT M Philippe GUNDALL M William HANDEL Mme Claudine KODULZKI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DERUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Corinne HANAK (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Monsieur Christophe MICHELIN, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Aline LACOMBE (FO)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et M Julien BROUSSE assure la présentation de la partie FSSSCT.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14h30, à l'Hôtel d'Entreprises « Le Phare » situé Parc du Grand Troyes, 13 avenue de l'Europe à Sainte-Savine, la réunion du CST/FSSSCT.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 12 février 2026

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

Abstention de Madame Corinne HANAK et Messieurs William HANDEL et Christophe MICHELIN, absents lors de la séance du 12 février 2026

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 CDG 10 – Fiche repères RSU 2024

Pas de remarque formulée

2-02 Barbuise – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans la cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

2-03 SIEDMTO – Modification cycle de travail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-04 SIEDMTO – Ouvertures exceptionnelles recyclerie

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-05 SIEDMTO – Fermetures exceptionnelles recyclerie

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-06 Saint-Lyé – Réorganisation de service

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

3-01 Joncreuil

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA) et 3 abstentions (3 CGT)

3-02 Neuviçlle sur Vanne

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA) et 3 abstentions (3 CGT)

3-03 Ramerupt

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA) et 3 abstentions (3 CGT)

3-04 Savières – IFCE

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA) et 3 abstentions (3 CGT)

3-05 Syndicat de la Vanne – Mise en place

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 1 FO, 1 UNSA) et 3 abstentions (3 CGT)

3-06 Yèvres le Petit – Mise en place

Sursis à statuer – Les membres rappellent que RIFSEEP est composé de deux parts IFSE et CIA. Aussi, la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité ne peut pas porter uniquement sur l'IFSE et exclure la part CIA.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

4 Lignes Directrices de Gestion

Aucun dossier

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
SIEDMTO	Augmentation du temps de travail du Conseiller en Insertion Professionnelle	Oui	12h	23h
SIGRS Messon – Bucey en Othe – Fontvannes	Augmentation du temps de travail de l'Animatrice à sa demande	Oui	10h50	17h50
SIVOS les Triplés	Augmentation du temps de travail de la Responsable Administrative	Oui	26h	30h

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois																										
Isle-Aubigny	Création d'un emploi de Secrétaire Générale de Mairie Tableau des effectifs																										
	<p>Commune d'ISLE-AUBIGNY</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Cadre d'emploi</th> <th>Grade</th> <th>Fonction</th> <th>Catégorie</th> <th>Temps de travail</th> <th>Pourvu par un agent titulaire ou contractuel</th> <th>Effectifs budgétaires</th> <th>Effectifs pourvus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrative</td> <td>Secrétaire de mairie</td> <td>Rédacteur</td> <td>Secrétaire de Mairie</td> <td>B</td> <td>4h</td> <td>Titulaire</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>Adjoint technique</td> <td>Adjoint technique 2^{ème} classe</td> <td>Agent d'entretien</td> <td>C</td> <td>5h</td> <td>Contractuel</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Administrative	Secrétaire de mairie	Rédacteur	Secrétaire de Mairie	B	4h	Titulaire	1	1	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien	C	5h	Contractuel	1
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus																			
Administrative	Secrétaire de mairie	Rédacteur	Secrétaire de Mairie	B	4h	Titulaire	1	1																			
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien	C	5h	Contractuel	1	1																			

→ Les membres alertent sur le fait que le grade de rédacteur relève du cadre d'emploi des Rédacteurs et non du cadre d'emploi de Secrétaire de Mairie qui lui, relève de la catégorie A.

Collectivités	Emplois																	
Morembert	Création d'un emploi de Secrétaire Générale de Mairie Tableau des effectifs																	
	<p>Commune de MOREMBERT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Cadre d'emploi</th> <th>Grade</th> <th>Fonction</th> <th>Catégorie</th> <th>Temps de travail</th> <th>Pourvu par un agent titulaire ou contractuel</th> <th>Effectifs budgétaires</th> <th>Effectifs pourvus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrative</td> <td>Secrétaire de mairie</td> <td>Rédacteur</td> <td>Secrétaire de Maire</td> <td>B</td> <td>4h</td> <td>Titulaire</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Administrative	Secrétaire de mairie	Rédacteur	Secrétaire de Maire	B	4h	Titulaire	1
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus										
Administrative	Secrétaire de mairie	Rédacteur	Secrétaire de Maire	B	4h	Titulaire	1	1										

→ Les membres alertent sur le fait que le grade de rédacteur relève du cadre d'emploi des Rédacteurs et non du cadre d'emploi de Secrétaire de Mairie qui lui, relève de la catégorie A.

Collectivités	Emplois																																			
Ramerupt	Création d'un emploi de Secrétaire Générale de Mairie Tableau des effectifs																																			
	<p>Commune de RAMERUPT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Cadre d'emploi</th> <th>Grade</th> <th>Fonction</th> <th>Catégorie</th> <th>Temps de travail</th> <th>Pourvu par un agent titulaire ou contractuel</th> <th>Effectifs budgétaires</th> <th>Effectifs pourvus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrative</td> <td>Rédacteur</td> <td>Rédacteur territorial</td> <td>Secrétaire de Mairie</td> <td>B</td> <td>25h</td> <td>Titulaire</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>Adjoint administratif</td> <td>Adjoint administratif de 2^{ème} classe</td> <td>Guichetière à l'agence postale communale</td> <td>C</td> <td>18,50h</td> <td>Contractuel</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>Adjoint technique</td> <td>Adjoint technique territorial</td> <td>Agent d'entretien</td> <td>C</td> <td>6h</td> <td>Contractuel</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Administrative	Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire de Mairie	B	25h	Titulaire	1	1	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Guichetière à l'agence postale communale	C	18,50h	Contractuel	1		Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	C	6h	Contractuel	1
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonction	Catégorie	Temps de travail	Pourvu par un agent titulaire ou contractuel	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus																												
Administrative	Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire de Mairie	B	25h	Titulaire	1	1																												
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Guichetière à l'agence postale communale	C	18,50h	Contractuel	1																													
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	C	6h	Contractuel	1	1																												
Saint Léger près Troyes	Suppression de l'emploi d'adjoint administratif à 35h suite à une mutation interne																																			

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Mode de Participation
Ferreux-Quincey	15€/mois pour le risque santé	Labellisation
Fontaine	30€/mois pour le risque santé 14€/mois pour le risque prévoyance	Convention de participation
Noé les Mallets	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
RPI Bercenay Chenegy Maraye	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
Saint Aubin	15€/mois pour le risque santé 25€/mois pour le risque prévoyance	Convention de participation
SIDEVO	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
SIRS Romilly sur Seine	15€/mois pour le risque santé	Labellisation
Soulaines Dhuis	30€/mois pour le risque santé	Labellisation
Soulaines Dhuis	20€/mois pour le risque prévoyance	Convention de participation
Val d'Auzon	15€/mois pour le risque santé 15€/mois pour le risque prévoyance	Convention de participation
Verpillères sur Ource	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
Villemoiron en Othe	109€/mois pour le risque santé	Convention de participation
Viviers sur Artaut	20€/mois pour le risque santé	Convention de participation

7 FSSSCT

7-01 SDDEA – Politique et feuille de route PSS 2026-2027

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

7-02 Saint-Lyé – Lettre de cadrage et Nomination de l'assistant de prévention

Les représentants du personnel CGT estiment que la fixation d'un temps de 2 heures hebdomadaires peut être trop restrictive. Ils proposent la mention « l'assistant de prévention dispose du temps nécessaire pour exercer ses missions ».

Ils demandent par ailleurs que le PAPRIACT soit ajouté en complément du document unique.

7-03 Déclaration d'accident ou maladie pro (information)

Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
Saint-Lyé	Le 27/01/2026 à 12h40	Lors de la distribution des poires à la cantine, l'agent a aidé un enfant et en voulant couper le fruit avec un coupe fruit, elle s'est entaillée le majeur droit. Un point de compression a été fait et un pansement a été appliqué. <u>Lésion</u> : coupure au doigt <u>Arrêt de travail</u> : non <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Adjoint d'animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Fait à Sainte-Savine, le 12 mars 2026

Le Président du CST,
Jean Marie CAMUT



Le Secrétaire

Patrice MASSON

Le Secrétaire adjoint

Christophe MICHELIN